

**PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE GRISE  
PAR SUITE DE PERTE OU DE VOL DE L'ORIGINAL**

(article R 322-10 du Code de la Route)

- 1° L'exemplaire n°2 de la déclaration de perte ou de vol,
- 2° Une pièce justificative, de l'identité du titulaire de la carte grise perdue ou volée (voir liste ci-après),
- 3° Le règlement des droits fixes. Les règlements par chèque bancaire ou postal ou par mandat postal doivent être libellés à l'ordre de :  
**M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de ...**(département d'immatriculation du véhicule).
- 4° Une enveloppe timbrée, affranchie au tarif "recommandé", pour l'envoi du duplicata, éventuellement, à domicile.

**PIECES JUSTIFICATIVES D'IDENTITE ADMISES**

- Extrait d'acte de naissance
- Carte nationale d'identité
- Passeport, même périmé
- Livret de famille
- Permis de conduire
- Carte de combattant
- Carte d'électeur (à l'exclusion des cartes à but syndical ou professionnel)
- Carte d'identité professionnelle de fonctionnaire (avec photographie)
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air
- Titre de pension (Carnet à coupons ou brevet d'inscription avec photographie)
- Permis de chasser (avec photographie)
- Carte de séjour (pour les étrangers domiciliés en France)

**La déclaration de domicile est contenue dans le formulaire**

**INFORMATIONS PRATIQUES**

La demande de duplicata, **accompagnée de la justification de l'identité**, doit être déposée ou adressée à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture qui a délivrée la carte grise initiale.

Sauf à Paris, le service qui a reçu la déclaration de perte ou de vol peut, s'il est habilité, transmettre la demande de duplicata à la Préfecture. Dans ce cas, le contrôle des pièces justificatives de l'identité sera effectué par ce service.

Les modalités de transmission de la demande (par l'intermédiaire du service ou par correspondance) et de retrait du duplicata sont précisées ci-après:

Lieu de domiciliation	Transmission de la demande	Retrait du duplicata
<b>I. Perte ou vol de la carte grise à Paris</b>		
Personnes domiciliées à Paris	▶ Seul le dépôt direct à la Préfecture de Police Ou à la mairie annexe est admis	▶ Lieu du dépôt
Personnes domiciliées en province	Par courrier de l'intéressé	Lieu indiqué dans la demande de duplicata
<b>II. Perte ou vol en province</b>		
Personnes domiciliées à Paris	Exceptionnellement, par courrier de l'intéressé s'il demeure provisoirement hors de Paris	Envoi du duplicata à l'intéressé par courrier à la Préfecture de Police
Personnes domiciliées en province	s'il est habilité, par le service qui a reçu la déclaration de perte ou de vol ou par courrier de l'intéressé	Lieu indiqué dans la demande de duplicata

**N.B.** En cas d'inscriptions de plusieurs noms sur la carte grise, la demande de duplicata devra être signée par l'ensemble des copropriétaires du véhicule et ce, même dans le cas des époux.

PREFECTURE

DIRECTION :

BUREAU :



N° 10799\*02

DEMANDE DE DUPLICATA de certificat d'immatriculation

(carte grise)

par suite de [ ] perte [ ] vol de l'original (Article R 322-10 du Code de la Route)

IMPORTANT

Cette demande ne peut être formulée que par le titulaire de la carte grise

Cet imprimé doit être rempli en lettres capitales

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDEUR [ ] MONSIEUR [ ] MADAME [ ] MADEMOISELLE [ ] ENTREPRISE

NOM et PRENOM (pour une femme MARIEE, indiquez le NOM de JEUNE FILLE) ou RAISON SOCIALE

NOM et PRENOM du CONJOINT éventuellement

ALIAS (ou 2° NOM) ou NOM du LOCATAIRE si VEHICULE pris en LOCATION A si ALIAS (2° nom) ou B si VEHICULE en LOCATION avec option d'achat ou C si véhicule en location longue durée

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

Birth date and location fields including J, M, A, COMMUNE, DEPARTEMENT, or PAYS, and SEXE (F or M)

DECLARATION DE DOMICILE

Address fields: Numéro de la voie, Nature de la voie, Nom de la voie, COMMUNE, Code postal, Bureau distributeur

VEHICULE

Vehicle details: GENRE, MARQUE, PUISSANCE, CV, N° d'immatriculation, Pour les exploitants agricoles, numéro d'exploitation

REGLEMENT

Payment methods: [ ] ESPECES [ ] CHEQUE BANCAIRE [ ] CHEQUE POSTAL OU MANDAT

POUR LA PROVINCE : LIEU SOUHAITE POUR LE RETRAIT DU DUPLICATA

Location options: [ ] PREFECTURE [ ] COMMISSARIAT de: \_\_\_\_\_

Location options: [ ] SOUS-PREFECTURE [ ] MAIRIE de: \_\_\_\_\_

ou à l'adresse suivante (joindre dans ce cas une enveloppe affranchie au tarif recommandé): \_\_\_\_\_

POUR PARIS : Le dépôt de la demande et le retrait du duplicata doivent être effectués à la préfecture de Police ou à la Mairie annexe du domicile

Justification de l'identité :

PIECE PRESENTEE \_\_\_\_\_ NUMERO \_\_\_\_\_ DATE ET LIEU DE DELIVRANCE \_\_\_\_\_

Dans le cas où je rentrerais en possession de l'original de la carte grise, je m'engage à l'adresser au service qui a délivré le duplicata.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

MOTIF DU REJET DE LA DEMANDE :

SIGNATURE DU DEMANDEUR, (Pour les sociétés, nom, qualité du SIGNATAIRE et CACHET)